

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

## PARTICIPANTS ET POUVOIRS

**Présents :** Mmes PERRIER, DARCHE, MAZET, MELCION, Mrs JOS, CERE, LAVERGNE-AZARD, SAMMUT, DANNET

**Retard :** Pascal MARCHOU (arrivé après le vote du PV du 14 avril 2026)

### Pouvoirs donnés :

- Candice DEBUIRE-VAUCONSANT a donné son pouvoir à Corinne MAZET
- Françoise BURGUIERE a donné son pouvoir à Martine DARCHE
- Francis MAISONOBE a donné son pouvoir à Rémi JOS
- Nathalie TARDY-PLANECHAUD a donné son pouvoir à Samia MELCION
- Jérôme BLANC a donné son pouvoir à Nadine PERRIER

**Désignation du secrétaire de séance :** Samia MELCION (*vote POUR à l'unanimité*)

**Intervenante extérieure :** Mme CORNIOT, conseillère aux décideurs locaux auprès du Trésor Public, Mme Oriane CHAREYERE chef de projet Petites Villes de Demain.

## ORDRE DU JOUR

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2026

Le compte rendu a été soumis à approbation. Une question a été soulevée concernant les admissions en non-valeur : aucun montant seuil n'avait été fixé dans les délégations du maire. Il a été précisé qu'il convenait de prendre une délibération spécifique à ce sujet. Il a été rappelé que le plafond était initialement de 100 euros, puis repoussé à 200 euros par dette et par tiers.

**VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### 2. Présentation et vote du budget primitif 2026

Mme Corniot a pris la parole pour présenter les quatre budgets. La présentation s'est appuyée sur des documents synthétiques préparés par les secrétaires, ainsi que sur la maquette budgétaire projetée.

**Rappel méthodologique :** Un budget communal se divise en section de fonctionnement et section d'investissement, chacune comportant des recettes et des dépenses. La section de fonctionnement assure le fonctionnement quotidien de la collectivité ; la section d'investissement permet d'accroître et d'entretenir le patrimoine.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

### 2.1 Budget principal

Section de fonctionnement

**Équilibre général : 2 708 991 euros**

Recettes de fonctionnement :

**Excédent brut reporté des années précédentes : 1 112 789 euros**

Cet excédent constitue le fonds de roulement de la commune. Il permet, avec les recettes prévisionnelles de l'année, de faire fonctionner la commune, de rembourser le capital des emprunts et d'autofinancer une partie des investissements.

**Produits et services (compte 70) : 138 200 euros**

Comprend notamment les recettes du camping, de la cantine, de la garderie.

**Discussion sur la mise à disposition du personnel :** Une question a été posée sur la ligne relative à la mise à disposition du personnel, correspondant au remboursement du personnel du périscolaire par CAUVALDOR. Il a été précisé que depuis la reprise de la compétence périscolaire (1<sup>er</sup> janvier 2026), les recettes proviendront désormais de la CAF et non plus de CAUVALDOR. Un décalage de trésorerie est à anticiper, car les recettes de la CAF ne seront pas nécessairement perçues dans l'année. Il a été signalé une possible erreur d'imputation comptable sur cette ligne. La prudence a été recommandée quant aux recettes espérées sur cet exercice.

**Impôts et taxes hors fiscalité locale (compte 73) : 61 646 euros**

- Attributions de compensation en provenance de CAUVALDOR
- Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC), redistribué par la communauté de communes
- Droits d'enregistrement liés aux mutations immobilières, redistribués aux communes de moins de 5 000 habitants

**Fiscalité locale (compte 731) : 657 757 euros**

Les taux sont proposés à l'identique de l'année précédente.

Ce compte comprend entre autres :

- Taxe sur les pylônes : 19 932 euros
- Droits de place (marché)

**Dotations de l'État (chapitre 74) : 493 088 euros**

- Dotation forfaitaire des communes : 124 629 euros
- Dotation de solidarité rurale : 194 000 euros

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

### **Revenus des immeubles : 207 000 euros (loyers)**

Une question a été soulevée sur ce poste : deux postes de location ont disparu, à savoir les cabinets médicaux (environ 1 000 euros par mois) et la CPTS (environ 400 euros par mois). Il a été noté que le montant inscrit pourrait être légèrement optimiste, d'autant qu'une régularisation de loyer avait été votée en CFU, ce qui avait gonflé le chiffre de référence.

### **Autres attributions et participations (compte 7488) : 40 000 euros**

Après discussion, il a été précisé que ce montant correspond à deux éléments :

- La cantine à 1 euro (subvention de l'État)
- Les reversements de la CAF pour le périscolaire

Une imprécision d'imputation a été relevée, certaines lignes n'étant pas sur les bons articles comptables. Des ajustements seront effectués au moment de l'encaissement.

**Total des recettes réelles : 1 596 201 euros**

### Dépenses de fonctionnement :

### **Dépenses à caractère général (chapitre 011) : 693 020 euros**

Comprend : carburants, électricité, chauffage, fournitures, entretien des bâtiments, voirie, assurances, études. Ce poste est celui sur lequel la commune dispose d'une certaine marge de maîtrise.

### **Frais de personnel (chapitre 012) : 660 000 euros**

Charges incompressibles et obligatoires.

### **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 110 900 euros**

Comprend : indemnités des élus, subventions aux associations, contingents obligatoires.

**Discussion sur les indemnités des élus** : Il a été signalé que l'enveloppe de 56 000 euros avait été calculée sur la base d'un maire et trois adjoints, alors qu'il y a désormais quatre adjoints. Le montant réel atteint déjà 54 000 euros en mandats émis. Il a été précisé que l'appréciation des crédits se fait au niveau du chapitre (110 000 euros), et non ligne par ligne, ce qui laisse une marge. Un suivi attentif a été recommandé.

### **Créances mises en non-valeur : 2 fois 1 500 euros**

Ces charges permettent de constater l'irrecouvrabilité de certaines recettes, soit par échec du recouvrement, soit par décision de justice.

### **Subventions aux associations : 30 000 euros**

### **Intérêts des emprunts : 5 322 euros (dépense obligatoire de fonctionnement)**

### **Annulations de titres : 1 000 euros (provision pour annulations éventuelles de titres passés)**

### **Dotation pour provision pour créances douteuses : 2 456 euros**

Cette provision est ajustée chaque année au 31 décembre en fonction du montant des restes à recouvrer devenu difficile à obtenir. Cette année, les restes à recouvrer ont

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

augmenté, entraînant une hausse de la provision. Cette provision permettra d'atténuer la charge lors de la constatation d'admissions en non-valeur.

**Total des dépenses réelles : 1 475 199 euros**

**Virement à la section d'investissement : 1 213 529 euros**

Cet excédent prévisionnel des recettes de fonctionnement sur les dépenses représente l'autofinancement prévisionnel de la commune. Il est qualifié de « livret A de la commune ». Il est prévisionnel et pourra être ajusté par décisions modificatives du budget.

**Opérations d'ordre d'amortissement : 20 262 euros**

Ratios financiers :

- **Ratio d'endettement** : 0,20 (il faut 0,2 année de produits réels de fonctionnement pour rembourser la dette, très inférieur à 2 ans, situation très confortable)
- **Capacité de désendettement** : 0,81 année (moins d'un an pour rembourser la dette, ratio très satisfaisant)

Ces ratios sont comparés à la moyenne départementale, régionale et nationale des communes de même strate démographique. La commune n'est pas endettée et dispose des moyens d'agir.

Section d'investissement

**Équilibre général : 1 975 524 euros**

**Déficit reporté de 2025 : 307 396 euros (à financer sur 2026)**

**Restes à réaliser (RAR) en dépenses (colonne RAR M-1) : 276 148 euros**

Il s'agit de toutes les dépenses engagées en 2025 (devis signés, marchés en cours) dont l'exécution n'a pas pu aboutir complètement avant le 31 décembre 2025. Ces dépenses devront être payées en 2026.

**Propositions nouvelles en dépenses d'équipement : 1 161 425 euros**

**Dépenses financières (remboursement capital des emprunts et cautions des locataires) : 62 281 euros**

Les cautions des locataires constituent un stock variable en fonction des départs. Elles apparaissent également en recettes d'investissement.

**Subvention d'investissement versée (lotissement) : 74 272 euros**

Destinée à financer le budget annexe.

**Total des dépenses financières nouvelles : 1 297 978 euros**

**Opération d'ordre (transfert d'études vers travaux) : 94 000 euros**

Des études réalisées les années précédentes débouchent aujourd'hui sur des travaux. Cette opération comptable permet de les transférer dans le compte des travaux afin qu'elles

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

ouvrent droit au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Sans cette opération, les études ne généreraient pas de récupération de TVA.

Détail des opérations d'investissement :

**Correction budgétaire signalée** : Une erreur avait été détectée dans le projet de budget envoyé aux conseillers concernant l'opération « cheminement doux ». La correction a consisté à abonder les dépenses sur l'opération cheminement doux et à diminuer les dépenses sur l'opération plaine sportive, sans modifier le total des investissements. Un montant de 163 000 euros a été déplacé d'une opération à l'autre. Cette correction a été transmise en pièce imprimée lors de la séance.

**Explication de l'écart entre le CFU 2025 et le budget 2026 sur le cheminement doux** : Un différentiel de 70 000 euros s'explique par un avenant au marché de travaux ayant entraîné une baisse du montant. Par ailleurs, des dépenses de 2025 déjà réglées avaient été comptées à tort dans le budget 2026, et la maîtrise d'œuvre avait été omise dans un premier calcul.

Principales opérations d'investissement :

**Cheminement doux** : opération principale en termes de montants. Les travaux de cheminement seront finalisés avant le début des travaux de la plaine des sports. Un point sera fait en fin d'année 2026 pour éventuellement réaliser des virements de crédits entre opérations.

**Plaine sportive** : deuxième opération importante. Les travaux s'étendront sur le budget 2027, voire au-delà. Un suivi en décembre 2026 permettra d'ajuster les crédits si nécessaire.

**Extension du réfectoire (bâtiment communal)** : 15 000 euros

Il s'agit de travaux d'isolation. Le bâtiment a été construit avec un plafond en bac acier, matériau insuffisamment isolant thermiquement. L'architecte a confirmé la conformité du bâtiment aux normes lors de la réception, mais les performances thermiques sont insuffisantes au regard des chaleurs actuelles. Un devis de 8 000 euros environ a été obtenu pour l'isolation. Un débat a eu lieu sur la responsabilité de l'architecte et sur la conformité réglementaire des constructions de bâtiments publics.

**Lavoir de Mézels (petit patrimoine)** : 15 000 euros

Projet de réfection de la couverture du lavoir de Mézels, dans le cadre d'une aide de CAUVALDOR pour les monuments non classés (environ 6 000 euros de subvention). Un rendez-vous avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est prévu pour des recommandations sur les devis et le suivi des travaux. L'objectif est de reconstruire à l'identique avec les mêmes matériaux. Le devis prévoit une enveloppe de 12 000 à 12 500 euros, pouvant atteindre 15 000 euros avec les modifications d'accès. Des subventions complémentaires peuvent être sollicitées auprès du département (FAST). Le dossier doit être déposé avant le 15 mai 2026 (date limite initialement au 30 avril, décalée au 15 mai). La réunion avec le CAUE est prévue en mai 2026.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

### **Consolidation de l'église : ligne budgétaire inscrite**

Une étude patrimoniale a été réalisée par Gaëlle Duchesne en 2020. Une délibération a été prise en 2023 pour un marché de maîtrise d'œuvre avec Gaëlle Duchesne. En 2026, une demande de subvention doit être déposée auprès de la DRAC pour que Gaëlle Duchesne accompagne la constitution des dossiers de consultation des entreprises. La DRAC avait demandé d'attendre 2026 pour le dépôt. Les priorités de la DRAC cette année sont le pont Valentré et l'église Saint-Maur à Martel. Aucune réponse officielle n'a encore été reçue. L'estimation des travaux datant de 2021 était d'environ 300 000 euros (initialement 600 000 euros, ramenée à 300 000 euros), répartis en plusieurs tranches. Les études représentaient environ 20 000 euros par tranche. Ces montants permettent également des basculements de crédits vers d'autres opérations si les subventions ne sont pas obtenues.

### **Réfection des courts de tennis : en cours d'étude**

Un court de tennis est hors service. La Fédération Française de Tennis subventionne les revêtements synthétiques mais plus les revêtements en dur. Un devis de 40 000 euros a été obtenu pour un revêtement synthétique. L'entreprise retenue doit être labellisée par la Fédération. Une discussion est en cours avec les utilisateurs sur le choix du revêtement (même surface sur les deux terrains ou surfaces différentes).

### **École primaire : travaux urgents**

Le toit de l'école primaire fuit depuis septembre 2025. Le préau s'est dégradé depuis septembre 2025. La directrice d'école avait alerté dès septembre. Un premier devis de l'ordre de 30 000 euros a été obtenu pour l'école et le préau. Un revêtement de sol est également à prévoir.

**Aire de jeux :** Le Crédit Agricole financera le toboggan. La commune doit financer le tapis de réception. Une consultation de SOCOTEC est prévue pour définir l'épaisseur et la largeur du tapis.

### **Travaux bâtiments communaux : 120 000 euros**

Comprend notamment la réfection de la toiture de l'ancienne perception (qui abrite le SMDMCA), le remplacement de portes non encore remplacées lors de la rénovation.

### **Restes à réaliser en recettes : 298 624 euros**

Il s'agit de subventions attendues de l'État, du département et de CAUVALDOR, pour lesquelles des arrêtés attributifs ont été notifiés.

#### Propositions nouvelles en recettes :

- Subventions déjà attribuées : 17 200 euros
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 43 705 euros (récupération de TVA à 16,404 % sur les dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente)
- Taxe d'aménagement : 1 000 euros (perçue lors des permis de construire)
- Cautions des locataires : 2 281,50 euros

**Total des recettes réelles d'investissement (avec RAR) : 362 810 euros**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

**Autofinancement prévisionnel (virement de la section de fonctionnement) : 1 213 529 euros**

**Amortissements : 20 262 euros** (subventions d'investissement versées, notamment à Enedis/Territoire Energie Lot)

**Opération d'ordre (contrepartie des 94 000 euros d'études transférées) : 94 000 euros en recettes**

**Équilibre total du budget (deux sections) : 4 684 515 euros**

Résumé financier du budget principal :

- Excédent reporté en fonctionnement : 1 112 789 euros
- Déficit d'investissement reporté : 307 396 euros
- Budget fonctionnement équilibré à : 2 708 991 euros
- Budget investissement équilibré à : 1 975 524 euros
- Autofinancement prévisionnel : 1 213 529 euros

**Vote du budget principal : adopté**

**VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### 2.2 Vote des taux de fiscalité locale 2026

Rappel des taux 2025 :

**Taxe foncière sur le bâti : 42,87 %**

**Taxe foncière sur le non-bâti : taux 204,95**

**Taxe d'habitation (résidences secondaires) : taux 12,92 %**

**Proposition du maire** : ne pas augmenter les taux communaux, compte tenu de la conjoncture défavorable pour le pouvoir d'achat des administrés. La commune dispose d'une marge de manœuvre suffisante et il serait malvenu d'augmenter le foncier dans le contexte actuel.

### **Éléments de contexte sur la fiscalité locale :**

- Les bases prévisionnelles évoluent chaque année selon une revalorisation votée en loi de finances : +0,8 % en 2026, applicable à toutes les communes.
- Cette revalorisation des bases peut entraîner une augmentation de l'impôt pour les contribuables même sans hausse des taux communaux.
- Depuis la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales (supprimée en 2022), les communes ont récupéré le taux départemental sur le foncier bâti. Le département ne vote plus de taux ; l'État lui accorde une compensation.
- La commune de Vayrac supporte un coefficient correcteur de 190 039 euros, qui vient en diminution de la fiscalité perçue sur le territoire communal. Ce mécanisme vise à équilibrer les ressources entre communes gagnantes et perdantes à la réforme de la taxe d'habitation.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

- Calcul : bases prévisionnelles × taux = 824 364 euros, moins le coefficient correcteur de 190 039 euros, soit environ 634 000 euros nets perçus.
- Les deux taux (foncier bâti et non bâti) sont liés : si l'un est modifié, l'autre l'est également selon des règles de liaison. Ce mécanisme a été critiqué par de nombreux élus.

### Vote des taux : Identiques à 2025

**VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### 2.3 Liste des subventions aux associations – Exercice 2026

La liste a été étudiée par la commission associative.

#### Observations générales sur la gestion des dossiers de subventions :

- Une date limite de dépôt des dossiers doit être respectée.
- Les dossiers incomplets sont fréquents : absence de compte de résultat, absence de budget prévisionnel, absence de relevé bancaire (compte courant, livret A, etc.).
- Il a été décidé que les dossiers incomplets ne seront pas instruits et devront attendre l'exercice suivant. Cette règle vise à inciter les associations à travailler sérieusement leurs dossiers.
- Il a été souligné qu'une association disposant de 15 000 euros sur un livret d'épargne ne devrait pas percevoir de subvention, sauf si elle porte un projet important justifiant un soutien exceptionnel (exemple cité : le Guidon Vayracois souhaitant développer sa manifestation).
- La mutualisation du matériel entre associations a été évoquée comme piste pour éviter des achats redondants. La commune pourrait investir dans du matériel mutualisé plutôt que de subventionner chaque association pour ses propres achats.
- Une gestion rigoureuse et rationnelle s'impose, avec une commission dédiée pour assurer le suivi.

#### Données chiffrées

Subventions 2026 proposées : 24 180 euros

Augmentation de l'enveloppe globale : de 22 000 à 24 000 euros, soit +2 000 euros

#### Répartition statistique des subventions 2026 :

- Environ 40 % des associations reçoivent entre 100 et moins de 500 euros
- 28 % reçoivent entre 500 et moins de 1 000 euros
- 25 % reçoivent entre 1 000 et 2 000 euros
- 4 associations reçoivent entre 2 000 et 3 000 euros

#### Vote de la liste des subventions :

**VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

### 2.4 Budget de l'eau

**Section d'exploitation (fonctionnement) équilibrée à : 227 428 euros**

**Section d'investissement équilibrée à : 217 915 euros**

**Excédent reporté de l'année précédente en fonctionnement : 37 560 euros**

**Report positif en investissement : 160 802 euros**

**Restes à réaliser en dépenses : 75 786 euros**

**Restes à réaliser en recettes : aucun**

Recettes d'exploitation :

- Ventes d'eau : 97 900 euros
- Redevance sur consommation d'eau potable (prélevée au profit de l'agence Adour-Garonne) : incluse dans la facturation
- Autres redevances
- Fonds de Compensation de la TVA (fonctionnement) : montant modeste
- Mandats annulés sur exercice antérieur : 300 euros

**Total des recettes réelles : 186 854 euros**

**Reprises d'amortissements de subventions : 3 014 euros**

**Total général recettes exploitation : 189 868 euros + 37 560 euros de report = 227 428 euros environ**

La commune gère l'eau en régie directe.

Dépenses d'exploitation :

- Dépenses à caractère général (entretien, réparation, assurance, maintenance) : 114 350 euros
- Charges de personnel : 25 500 euros
- Reversements à l'agence de l'eau (collectés sur la facturation de l'année précédente) : 28 600 euros
- Créances admises en non-valeur : 2 000 euros
- Intérêts de la dette : 3 900 euros
- Titres annulés sur exercice passé : 2 000 euros
- Provision pour créances douteuses : 2 520 euros (ajustée en fonction des restes à recouvrer au 31 décembre 2025)

**Total des dépenses réelles : 178 277 euros**

**Amortissements (réseau, château d'eau, etc.) : 49 151 euros**

**Virement à la section d'investissement : 0 euro (la section d'exploitation est déficitaire)**

**Situation financière préoccupante :** La gestion 2025 était déficitaire. La commune vit sur ses réserves (37 000 euros de report). Si la situation ne s'améliore pas, le report sera quasi nul à la fin de l'exercice 2026. La commune n'est pas éligible aux subventions en raison du tarif de

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

l'eau pratiqué (trop bas). Le maire a annoncé la réunion prochaine de la commission eau et assainissement pour trouver des solutions.

Recettes d'investissement :

- Fonds de Compensation de la TVA : 8 021 euros
- Amortissements de biens : 49 151 euros
- Report positif de 2025 : 160 802 euros

Dépenses d'investissement prévues (travaux de mise en conformité des installations) :

- Remplacement des couvercles des réservoirs par des couvercles en inox ventilés (obligation réglementaire)
- Installation d'échelles en inox pour descendre dans les réservoirs (obligation réglementaire)
- Remplacement d'une pompe en fin de vie sur la station de Branceilles (distribue l'eau vers Branceilles, dispatché sur deux réservoirs)
- Remplacement d'une porte
- Réfection des couvercles de la reprise de Mézels (l'eau arrive à Mézels en traversant la Dordogne ; les couvercles actuels sont en fer rouillé, ce qui est interdit)
- Réfection du couvercle du château d'eau de Mézels (remplacement de la tôle en fer par un couvercle en inox)

**Total des dépenses d'équipement (y compris RAR) : 124 874 euros**

**Remboursement en capital d'emprunt : 14 300 euros**

**Total des dépenses réelles monétaires : 139 174 euros**

**Reprises d'amortissements de subventions : 3 014 euros**

**Total de la section investissement : 217 975 euros**

**Vote du budget de l'eau : adopté.**

**VOTE : POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

2.5 Budget assainissement

Situation similaire au budget de l'eau, avec la même problématique de déficit d'exploitation.

**Section d'exploitation équilibrée à : 151 866 euros environ**

**Section d'investissement équilibrée à : 196 143 euros**

**Excédent reporté en fonctionnement : 25 062 euros (moins que pour l'eau)**

**Report de 2025 en investissement : 120 186 euros**

Recettes d'exploitation :

- Redevance d'assainissement collectif : 118 000 euros
- Fonds de Compensation de la TVA (fonctionnement) : 1 221 euros

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

**Total des recettes d'exploitation : 121 121 euros**

**Reprises d'amortissements : 5 682 euros**

**Note :** La facturation de l'assainissement est basée sur la consommation d'eau potable. Des compteurs d'eau obsolètes ont été signalés (certains ont plus de 40 ans, alors que la durée de vie est de 20 ans).

Dépenses d'exploitation :

- Dépenses à caractère général (chapitre 011) : vue globalisée 51 065 euros
- Charges de personnel : 23 000 euros (mêmes agents que pour l'eau, répartition entre les deux budgets)
- Créances mises en non-valeur et provisions : 3 200 euros
- Intérêts de la dette : 5 818 euros
- Ajustement de la provision pour créances douteuses : 1 700 euros

**Total des dépenses réelles d'exploitation : 86 984 euros**

**Amortissements : 64 882 euros (plus importants que pour l'eau)**

**Virement à la section d'investissement : 0 euro**

**Note sur les rémunérations d'intermédiaires :** Une question a été soulevée sur le montant de ces charges, qui semblait élevé. Il a été expliqué qu'un rattrapage avait eu lieu l'année précédente : des charges non dépensées en 2023 avaient été régularisées sur un même exercice, ce qui avait gonflé le montant apparent. Une étude du SYDED pour la station est également incluse dans ce poste (20 000 euros).

La gestion 2025 était déficitaire. Les 25 000 euros de report ne couvriront pas le déficit prévu sur 2026.

Recettes d'investissement :

- Fonds de Compensation de la TVA : 11 074 euros
- Amortissements : 64 882 euros
- Report de 2025 : 120 186 euros

**Total section investissement : 196 143 euros**

Dépenses d'investissement :

- Études (probablement étude pour la station d'épuration) : 32 750 euros
- Investissements divers (achat de pompes et équipements pour les 5 postes de relevage) : 55 000 euros (montant qualifié de « large » mais justifié par l'aléatoire des pannes sur l'assainissement)
- Reste à réaliser de 2025 : 60 847 euros

**Total des dépenses d'investissement : 108 314 euros environ (hors RAR)**

**Remboursement en capital d'emprunt : 21 300 euros**

**Reprises d'amortissements de subventions : 5 682 euros**

Les travaux sont financés par le report des exercices antérieurs, le FCTVA et les amortissements. Aucun apport de la section d'exploitation.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

### Discussion sur le projet de nouvelle station d'épuration :

La station d'épuration actuelle est en fin de vie depuis environ 5 ans. Plusieurs options sont à l'étude :

- Construction d'une station unique mutualisée avec la commune de Bétaille (dont le maire, Christian DELRIEU, n'est pas opposé au principe). Cette option ouvre davantage de subventions car l'État favorise la mutualisation des services.
- La commune de Bétaille a transféré ses compétences eau et assainissement au SMECMVD (Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel & Vallée de la Dordogne) au 1er janvier 2026.
- Une réunion avec un représentant du SYDED est prévue le 19 mai 2026, avec les membres de la commission d'assainissement.
- Des études sont en cours pour une nouvelle station d'épuration sur la commune de Vayrac, prenant en compte le réseau et l'équivalent habitant. Ces études devraient se terminer fin 2026. La commune de Vayrac dispose d'un avantage : la possibilité d'acheter un terrain.
- Il a été souligné l'urgence d'agir rapidement, compte tenu de l'état de la station actuelle.

**Vote du budget assainissement : adopté.**

**VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### 2.6 Budget lotissement

**Particularité comptable :** Dans ce budget, les travaux sont portés par la section de fonctionnement (et non par la section d'investissement comme dans le budget communal).

**Travaux restant à terminer :** 39 603 euros

**Intérêts des emprunts :** 13 503 euros

**Stock des travaux des années précédentes (chapitre 042) :** 491 666 euros

Ce stock s'additionnera à la queue de travaux restante de 42 000 euros.

**Recettes de fonctionnement :** aucune vente de terrain ne se profile actuellement, donc aucune recette inscrite.

Dépenses d'investissement :

- Remboursement en capital de la dette : 21 165 euros

Situation du lotissement :

- Il y a deux acquéreurs potentiels.
- Les travaux ne sont pas complètement réalisés, ce qui empêche la vente des terrains.
- Un permis d'aménager a été déposé pour ce type de projet. Des variantes techniques en cours de chantier ont nécessité un permis d'aménager modificatif pour coller à la réalité du terrain.
- Les modifications portent notamment sur les entrées des parcelles, la raquette de retournement (initialement prévue avec un emplacement réservé pour une sortie sur la route départementale, finalement remplacée par un demi-tour au nord).

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

- Le permis d'aménager modificatif va être déposé prochainement pour permettre la déclaration d'achèvement (partielle) et la passation des actes de vente.

**Vote du budget lotissement : adopté.**

**VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### 3. Autorisation de paiement des factures d'intervention sur l'éclairage public

**Contexte :** La délibération du 14 octobre 2024 a formalisé le transfert de compétences en matière d'entretien de l'éclairage public à Territoire et Énergie Lot. Territoire et Énergie Lot intervient sur demande pour l'entretien des points lumineux défectueux. Certaines pannes ne sont pas programmées et ne sont pas couvertes par le contrat. Territoire et Énergie Lot facture donc à la commune chacune de ces prestations non programmées.

**Objet de la délibération :** Autoriser le maire à signer les accords préalables déposés par Territoire Énergie Lot et à payer les factures afférentes à ces interventions non programmées, afin d'éviter de devoir délibérer à chaque intervention (même pour des montants de l'ordre de 200 euros).

#### **Problèmes signalés avec le sous-traitant :**

- Délais d'intervention supérieurs à un mois pour des lampadaires en panne
- Des lampadaires sont en panne depuis six mois sans intervention
- Les relances effectuées par la mairie (Nadège) restent sans effet
- La plateforme de déclaration des pannes ne fournit pas d'explication sur les raisons des retards
- Il a été suggéré de se rapprocher de Territoire et Énergie Lot (TEL) pour qu'ils exercent une pression sur le prestataire, en s'appuyant sur les délais contractuels affichés lors du transfert de compétences
- Il a été demandé qu'au minimum, les raisons des retards soient communiquées (exemple : commande de pièces avec délai de deux mois) pour pouvoir informer les administrés ayant signalé les pannes

**Vote : adopté**

**VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### 4. Questions diverses

#### 4.1 Réclamation de Mme Cécile Auriel

Mme Cécile Auriel, propriétaire de la gare de marchandises à Vayrac (résidant principalement à Brive), a interpellé le maire pour lui signaler que des containers avaient été posés sur sa propriété sans qu'elle en ait été informée ni qu'elle ait donné son autorisation. Une discussion a eu lieu sur la question de savoir si une autorisation avait été demandée. Il a été rappelé que le bâtiment est en vente, qu'un projet avait été déposé deux fois, et qu'il y avait eu des problèmes liés au passage vers la Rauzière. Un accord avait peut-être été conclu mais les détails ne sont plus précisément connus. La question des propriétaires (Laval ?) a été évoquée sans conclusion définitive.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

30 avril 2026 – 18h à 19h53

### 4.2 Remplacement des barrières au stade de rugby et terrain de pétanque

Deux devis ont été obtenus pour le remplacement des barrières dégradées (terrain de pétanque, parking, stade de rugby) :

- Idées Paysages : 5 234 euros TTC (entreprise installée à Vayrac)
- Jarrige : 7 167 euros TTC

Écart de prix : environ 1 933 euros. Le maire propose de retenir Idées Paysages. Il a été suggéré de réfléchir à des solutions plus pérennes que les barrières actuelles, qui se dégradent rapidement (parfois de manière volontaire). Il a été acté qu'il n'est pas possible de laisser le village dans cet état une année de plus.

### 4.3 Page Facebook de la mairie

Corinne MAZET, conseillère a soulevé la question de l'utilisation de la page Facebook de la mairie comme outil de communication. Il a été constaté que les animations et événements du village (RTV, demi-finale de rugby, etc.) ne sont pas partagés sur la page. La question a été posée à Thierry Dannet, adjoint en charge de la communication. Il a été reconnu que de nombreux événements positifs mériteraient d'être relayés.

### 4.4 Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Une question a été posée sur les conditions d'accès au CMJ : faut-il habiter Vayrac pour en faire partie ? Il a été noté que des enfants en 6e et 5e viennent de Saint-Michel et d'autres communes. Une discussion a eu lieu sur la pertinence d'élargir le CMJ à un bassin plus large, voire de le transformer en Conseil Intercommunal des Jeunes (CIG) pour les classes de 6e et 5e. Il a été souligné que des jeunes qui grandissent dans un village voisin peuvent avoir des attaches dans le village et y revenir. L'idée d'élargir le bassin de recrutement du CMJ a été jugée intéressante.

### Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h53.

Avec tous nos remerciements à Mme CORNIOT pour sa participation active lors de cette réunion.

Le Maire

Rémy JOS



La secrétaire de séance

Samia MELCION

